

Bulletin 2024-06

**Loi sur l'enregistrement des
droits immobiliers**

Date: 4 juin, 2024

Titre : Modification dans Teraview

Que se passe-t-il?

À partir du 7 juin 2024, la déclaration suivante sera modifiée dans Teraview :

La déclaration 3649 est modifiée pour passer d'une déclaration autre que de droit à une déclaration de droit afin de s'assurer que l'avertissement est autorisé par la *Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers* ou la directrice des droits immobiliers.

3649 L'auteur de la demande peut enregistrer un avertissement à l'égard du droit de NOM DE LA PARTIE, en vertu de l'article 71 de la *Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers*. La nature du droit est la suivante : DÉCRIRE LA NATURE DU DROIT.

Si l'avertissement est en cours de préparation en date du 7 juin 2024 et que la déclaration susmentionnée est sélectionnée, celle-ci devra être sélectionnée de nouveau, et le document devra être signé une nouvelle fois avant de pouvoir être enregistré. Les documents enregistrés avant le 7 juin 2024 et retournés à des fins de correction devront également être signés une nouvelle fois avant d'être soumis à nouveau.

Le Guide des procédures d'enregistrement électronique est par la présente réputé immédiatement mis à jour pour inclure l'ensemble de ces modifications.

(original signé par)

**Rebecca Hockridge
Directrice des droits immobiliers**